



menace de saisie-vente de mes biens mobiliers

Par **loulisa**, le **16/12/2010** à **16:30**

Bonjour,

Il y a quelques années, j'étais en couple et nous nous sommes mis en appartement. Mon copain travaillait et nous sommes passées par **sa** boîte d'intérim pour avoir accès au CILSE, organisme qui se prête garant et cautionnaires.

Nous nous sommes séparé dans cet appartement, je suis parti, il est resté encore plusieurs mois dans ce même appartement. Les prélèvements se faisaient sur **son** compte en banque et le dossier du CILSE était à **son** nom. Mon nom apparaissait ainsi que ma signature car le bail était à nos deux noms.

Un jour les prélèvements ne sont plus passés (j'étais déjà partie) et donc ils ont réclamés le total de ce qu'ils avaient avancés plus les loyer impayés. Mon ex ne l'a pas fait et il a déménagé quelques mois plus tard. Moi j'ai pas mal bougé depuis le temps. Maintenant je vis dans un petit appartement de la Dynacité (HLM) seule, je suis au rsa depuis plusieurs années. Je ne sais pas ce que mon ex est devenu. Le CILSE a fait appel à des huissiers pour récupérer leur argent. Ils n'ont pas trouvés mon ex mais seulement moi. Et depuis plusieurs mois ils me menace de faire une saisie mobilière. Sur les courriers que je reçois, l'adresse est à mon nom mais le dossier est au nom de mon ex. Je les ai déjà eu au téléphone en leur expliquant ce que je viens d'écrire mais il ne veulent rien savoir. Et aujourd'hui sur ma porte (merci la discrétion...) il y avait un avis de passage en disant : "Mlle XXXX est avisé qu'à la requête du CILSE un acte de procès verbal de saisie+vente.

Questions :

- 1) dois-je leur envoyer une lettre recommandée leur expliquant la situation ?
- 2) Ont-ils le droit de saisir mes meubles ? Et si oui vu qu'ils n'ont pas trouvés mon ex, ont-ils le droit de ne pénaliser uniquement moi ?
- 3) quels sont mes droits pour me défendre ?

A l'heure actuelle je n'ai aucune possibilité de rembourser quoique ce soit ! Je ne touche que 400€ par mois !

Merci de m'aider.

Par **Claralea**, le **16/12/2010** à **21:24**

Bonsoir, vous dites que le bail etait à vos deux noms, mais quand vous etes partie, avez vous prévenu votre bailleur de votre depart afin de ne plus etre sur le bail ? Etiez vous caution solidaire tous les deux ?

Par **loulisa**, le **17/12/2010** à **10:55**

oui g prévenu le propriétaire que je n'habitais plus dans l'apartement mais je n'ai pas prévenu le CILSE je pensais que le propriétaire faisait suivre ..

Par **Domil**, le **17/12/2010** à **13:04**

Vous avez prévenu le bailleur en donnant congé par LRAR ?
Est-ce qu'il y avait clause de solidarité dans le bail ?